

Animations "Partageons le jeu" : pass sanitaire obligatoire

A partir du lundi 16 août, la présentation d'un pass sanitaire à jour sera obligatoire pour les animations organisées dans le cadre de "Partageons le jeu" qui se déroulent du lundi au jeudi de 15h à 19h selon le calendrier suivant :

o Lundis 16 et 23 août sur l'aire de jeux du quartier Dunlop, rue de la Victoire,

o Mardis 17 et 24 août sur l'aire de jeux du quartier de Bien-Assis, rue des Goélands,

o Mercredis 18 et 25 août au square des Droits de l'enfant dans le quartier la Verrerie,

o Jeudis 19 et 26 août au terrain de proximité, rue du Docteur Schweitzer dans le quartier Pierre Leroux.

"Partageons le jeu" ce sont des après-midis de détente et d'amusement en famille, des jeux de société conçus pour amuser les petits et les grands.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr